

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-AIMÉ-DES-LACS
MRC DE CHARLEVOIX-EST**

03 JUIN 2026

À une séance extraordinaire de Conseil, de la municipalité de Saint-Aimé-des-Lacs, dans le comté de Charlevoix, tenue à la salle du bureau municipale située au 118, rue Principale à 22 h 10 mercredi le 3^e jour du mois de juin 2026. Sont présents Madame et Messieurs les conseillers : Claude Boivin, Marco Lavoie, Ritchy Godin, Andréanne Lavoie, James Dufour et Sébastien Simard sous la présidence de son honneur la mairesse Madame Jo-Annie Boulianne.

2026-06-01

RENONCIATION À L'AVIS DE CONVOCATION.

Sur proposition de Monsieur Marco Lavoie et résolu à l'unanimité de renoncer à l'avis de convocation pour la tenue de cette séance extraordinaire.

2026-06-02

1. AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 393 RELATIF À LA PROTECTION DES PLANS D'EAU CONTRE LES ESPÈCES AQUATIQUES EXOTIQUES ENVAHISSANTES

Monsieur Sébastien Simard, par la présente :

- donne avis de motion qu'il sera soumis à l'adoption, à une séance subséquente, le règlement numéro 393 ayant pour objet la protection des plans d'eau contre les espèces aquatiques exotiques envahissantes ;
- dépose le projet du règlement numéro 393 intitulé *Règlement no 393 relatif à la protection des plans d'eau contre les espèces aquatiques exotiques envahissantes.*

2026-06-03

2. AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 394 RELATIF À LA TARIFICATION DES SERVICES MUNICIPAUX

Madame Andréanne Lavoie, par la présente :

- donne avis de motion qu'il sera soumis à l'adoption, à une séance subséquente, le règlement numéro 394 ayant pour objet de décréter et d'imposer différents tarifs relatifs à l'acquisition de biens, à la délivrance de certains documents, de même qu'à des activités offertes par la Municipalité et la location de biens,

d'espaces et locaux, et d'emplacements de camping, et ce pour le financement et l'utilisation de ces biens et service ainsi que pour le bénéfice retiré;

- dépose le projet du règlement numéro 394 intitulé *Règlement no 394 relatif à la tarification des services municipaux*.

2026-06-04

3. LEVÉE DE LA SÉANCE.

Sur proposition de Monsieur Marco Lavoie et résolu à l'unanimité que la séance extraordinaire est levée à 22 h 12.

MAIRESSE

**DIRECTRICE GÉNÉRALE ET
GREFFIÈRE-TRÉSORIÈRE**

En signant le procès-verbal du 3 juin 2026, la mairesse conclut qu'elle a signé toutes les résolutions qui y sont adoptées.